

## Règlement courses 20km – 12km

### Catégories :

Juniors à vétérans : course 20km.  
Cadets à vétérans : course 12km.

### Horaires :

Course 20km : départ 9h00  
Course 12 km : départ 9h30

### Licence / certificat médical/ PPS :

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son **Parcours Prévention Santé (PPS)**, dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique.

La participation à ces courses est soumise à la présentation obligatoire de ce PPS.

**Les participants majeurs licenciés** (qui ont déjà suivi le PPS pour la prise de licence) devront déposer dans leur dossier d'inscription en ligne une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées).

**Les participants majeurs non licenciés FFA** devront déposer dans leur dossier d'inscription en ligne, le numéro d'attestation du PPS.

Depuis le 01/04/2024, le Parcours Prévention Santé (PPS) qui remplace le certificat médical : très simple ne prend que 5 minutes. Je me connecte sur le site PPS : <https://pps.athle.fr>

### **Pour les participants mineurs :**

Le PPS n'est pas destiné aux mineurs.

Inscription d'un mineur sur une course chronométrée (20km, 12km) :

Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois à la date de la compétition, ou de sa copie. (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>).

Les athlètes mineurs doivent fournir également une autorisation parentale de participation

### **Coueurs hors Union Européenne**

Depuis le 16 janvier 2024, l'obligation de fournir une attestation PPS concerne tous les participants, français et étrangers. Le PPS est disponible en trois langues : français, anglais et espagnol. L'attestation est en revanche disponible à chaque fois en français.

Vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition.

### **Frais d'engagement :**

- Course 20 km : 15€
- Course 12 km : 12€

### **Chronométrage :**

Par dossard électronique jetable.

### **Dossard :**

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur le torse pour être visible.

Course 20km : dossard rouge

Course 12km : dossard bleu

### **Barrières horaires :**

#### **Course 20km départ 9h00 :**

- Barrière horaire à 11h15 au km 12 : Pont de Douelle

#### **Course 12km départ 9h30 :**

- Barrière horaire à 11h30 au km 5.5 : Château Larroque- abandon

**Ravitaillement** : tous les 5km et à l'arrivée au Château Les Bouysses.

### **Récompenses :**

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée au Château Les Bouysses.

### **Podiums :**

Classement scratch trois premiers H/F et 1° par catégorie H/F

### **Sécurité :**

- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
- Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée
- Fermeture par un vélo

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement.

**Responsabilité civile:**

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

**Conditions générales**

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.
- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).

**Annulation des courses**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Photographies Droit à l'image**

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où vous pourriez apparaître (ou votre enfant) sauf avis contraire de votre part donné par écrit avec le bulletin d'inscription.

**Règlement Randonnée sportive en trace GPS sur l'appli VISUGPX, 16km, 540m dénivelé**

**Départs échelonnés entre 7h45 et 8h au plus tard**

**NOMBRE D'INSCRIPTIONS LIMITE A 30**

**Catégories :**

Cadets à vétérans

**Horaire :**

Départs échelonnés entre 7h45 et 8h au plus tard  
Lieu : Château Les Bouysses Mercues

**Frais d'engagement :** 15€

**Chronométrage :**

Pas de chronométrage.

**Dossard :**

Dossard électronique jetable pour validation des arrivées (non chronométré)

**Le dossard doit être porté devant sur le torse et visible.**

**Licence / certificat médical/ PPS :**

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son **Parcours Prévention Santé (PPS)**, dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique.

La participation à la rando sportive est soumise à la présentation obligatoire de ce PPS.

**Les participants majeurs licenciés** (qui ont déjà suivi le PPS pour la prise de licence) devront déposer dans leur dossier d'inscription en ligne une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées).

**Les participants majeurs non licenciés FFA** devront déposer dans leur dossier d'inscription en ligne, le numéro d'attestation du PPS.

Depuis le 01/04/2024, le Parcours Prévention Santé (PPS) qui remplace le certificat médical : très simple ne prend que 5 minutes. Je me connecte sur le site PPS : <https://pps.athle.fr>

**Pour les participants mineurs :**

Le PPS n'est pas destiné aux mineurs.

Inscription d'un mineur sur la rando sportive :

Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois à la date de la compétition, ou de sa copie. (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>).

Les athlètes mineurs doivent fournir également une autorisation parentale de participation

**Coueurs hors Union Européenne**

Depuis le 16 janvier 2024, l'obligation de fournir une attestation PPS concerne tous les participants, français et étrangers. Le PPS est disponible en trois langues : français, anglais et espagnol. L'attestation est en revanche disponible à chaque fois en français.

Vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition.

**Parcours :**

Parcours **NON balisé** ; s'orienter avec le tracé fourni sur l'appli VISUGPX,

- **Obligatoire** : télécharger sur le téléphone portable l'appli VISUGPX Le non-respect de cette clause vaudra annulation de l'inscription sans remboursement par l'organisateur.
  - **La veille de l'épreuve à partir de 18h le tracé de la rando sportive (appli VISUGPX) sera accessible sur le site : [www.vignes-et-chateaux.com](http://www.vignes-et-chateaux.com)**
  - Départ Château Les Bouysses Mercues 8h
  - Arrivée Château Les Bouysses Mercues
  - Distance : 15km
  - Dénivelé 540m positif
- !!! Attention** un seul bâton de marche, le téléphone étant dans l'autre main pour suivre le tracé sur l'appli VISUGPX.

**Parcours test :** un parcours test est proposé pour se familiariser à l'appli VISUGPX et à l'appli « What3words » sur le site : [www.vignes-et-chateaux.com](http://www.vignes-et-chateaux.com)

**Barrière horaire :** à partir de 11h30 au km 10 les participants seront déviés sur le circuit de la course 20km

**Ravitaillements**

Deux ravitaillements : km 5 ; km 10

**Lot/ récompense**

Un lot sera remis à chaque participant à l'arrivée au Château les Bouysses.

### **Sécurité :**

- **Obligatoire** : téléchargement de l'application « **What3words** » qui permet la géolocalisation du randonneur. Le non-respect de cette clause vaudra annulation de l'inscription sans remboursement par l'organisateur.
- Au départ il sera remis un cordon avec sifflet à chaque participant
- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
- Des signaleurs seront présents **uniquement pour les traversées de départementales** mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence.
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée

### **Abandons**

Les abandons doivent être impérativement signalés aux points de ravitaillements ou au 06 72 67 50 11

### **Responsabilité civile (randonnées) :**

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

### **Conditions générales**

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- Suivre le tracé fourni sur VISUGPX ne rien jeter sur les sentiers.
- Apporter assistance à tout concurrent en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs.
- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).

### **Annulation de la rando sportive en trace VISUGPX**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Photographies Droit à l'image**

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où vous pourriez apparaître (ou votre enfant) sauf avis contraire de votre part donné par écrit avec le bulletin d'inscription.

**Règlement Randonnée Gourmande 12km départ 9h15**

**NOMBRE D'INSCRIPTIONS LIMITE A 450**

**Catégories :**

Cadets à vétérans : randonnée 12km

Baby athlé à poussins, Benjamins Minimes : randonnée 12km sous la responsabilité des parents.

**Horaire :**

Départ 9h15

Lieu : Château Les Bouysses Mercues

**Frais d'engagement :**

Randonnée : 12€

Enfants nés après 2013 : gratuit

**Licence / certificat médical :**

Non demandé car randonnée non chronométrée et non sportive.

**Chronométrage :**

Pas de chronométrage.

**Dossard / Bracelet :**

Port du bracelet remis lors de l'inscription obligatoire.

Le bracelet doit être présenté pour avoir accès aux ravitaillements/ dégustations.

Le bracelet doit être remis à l'arrivée en échange du lot.

**Parcours :**

Nouveau parcours en 2025-

- Départ Château Les Bouysses Mercues
- Arrivée Château Les Bouysses Mercues : Parc de l'Orangerie

**L'heure limite d'arrivée au Château Les Bouysses est fixée à 13h maximum**

**Ravitaillements / dégustations gourmandes**

Deux lieux de ravitaillement et dégustations gourmandes

- km 5 : Château Lagrezette
- km 9 : Douelle Bourg

**Lot/ récompense remis à l'arrivée**

Un lot sera remis à chaque participant à l'arrivée au Château les Bouysses parc de l'Orangerie contre remise du bracelet fourni à l'inscription.

**Sécurité :**

- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
- Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence.
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée

**Abandons**

Les abandons doivent être impérativement signalés aux points de ravitaillement / dégustation ou au 06 22 62 47 26 ou 06 72 12 25 65

**Responsabilité civile (randonnées) :**

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

**Conditions générales**

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.
- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).

**Annulation des randonnées**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Photographies Droit à l'image**

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où vous pourriez apparaître (ou votre enfant) sauf avis contraire de votre part donné par écrit avec le bulletin d'inscription.

**Règlement courses enfants : 2km et 900m départ 9H35**

**Catégories :**

Minimes	MI	2011 et 2012
Benjamins	BE	2013 et 2014
Poussins	PO	2015 et 2016
Ecole Athlé	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

**Horaires**

- Poussins, Benjamins, Minimes : animations athlétisme, course 2km maximum. **Départ 9h35.**
- Baby athlé, Ecole athlé : animations athlétisme, course 900m **Départ 9h35.**

**IMPORTANT** : possibilité pour les parents participant aux courses ou à la randonnée de laisser les enfants en accueil garde auprès des éducateurs sportifs : voir bulletin inscription.

**Licence / certificat médical** : non demandé pour les courses enfants car non chronométrées.

⇒ Règlements running (modifiée par le Comité Directeur du 7 juin 2019)

**Frais d'engagement :**

Courses enfant : **gratuites**

**Echauffement encadré par des éducateurs à 9h**

Il est fortement conseillé aux enfants de participer à un échauffement avant le départ. **RDV 8h50** dans le parc de l'orangerie.

**Accueil et encadrement par des éducateurs sportifs à partir de 8h30 jusqu'à 12h30**

**Uniquement** pour les enfants des participants aux courses, marche nordique ou randonnées.

Sur inscription préalable lors de l'inscription.

**Classement :**

Par dossard électronique (ordre d'arrivée) sans chronométrage.

**Podiums :**

Trois premiers par catégorie G/F

**Dossard :**

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur le torse pour être visible.

Course 900m : dossard violet

Course 2km : dossard vert.

**Ravitaillement :**

A l'arrivée

**Récompenses :**

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée

**Sécurité :**

- Des signaleurs seront présents sur le parcours.
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée
- Les courses enfants se déroulent sur des circuits protégés (hors circulation véhicules à moteur)
- La course 900m Baby athlé à poussins est freiné sur 500m par deux éducateurs

**Responsabilité civile (courses et randonnées) :**

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

**Conditions générales**

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

**Annulation des courses**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves.

**Photographies Droit à l'image**

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où pourrait apparaître votre enfant sauf avis contraire de votre part donné par écrit avec le bulletin d'inscription.

